





Trois méthodes ont été retenues pour solliciter des commentaires : un questionnaire de sondage en ligne, un forum public en ligne et des entretiens individuels avec les intervenants.

Au total, 45 intervenants ont participé à la deuxième ronde de consultations. Parmi les participants, 93 % étaient en faveur de la proposition de la CSTIT de réviser le système de pensions.

Voici quelques points saillants au sujet de ce que les intervenants ont dit au sujet du nouveau système de pensions proposé :

- Le nouveau système proposé est *juste, équilibré et équitable*.
- Le soutien à la prestation pour perte de gains de longue durée est élevé, car celle-ci garantit aux travailleurs une indemnisation sûre et à long terme en fonction des besoins.
- Le mode de calcul des prestations est facile à comprendre.
- On appuie l'introduction d'une prestation de retraite lorsque commence le versement de la pension de la Sécurité de la vieillesse ou lorsque prend fin la prestation pour perte de gains de longue durée.
- On appuie le mode d'indemnisation des personnes à charge.
- La CSTIT devrait envisager des modifications à la prestation pour perte de gains de longue durée ainsi qu'à l'évaluation de la gravité d'une déficience médicale permanente tout au long du cycle de vie d'une pension.
- Il faut assurer la prise de décisions équitables en ce qui a trait à l'estimation de la capacité de gains pour déterminer la prestation pour perte de gains de longue durée.
- Il importe de considérer les répercussions d'un déficit de santé au travail sur les modes de vie traditionnels, par exemple lorsqu'un travailleur n'est plus en mesure de chasser, de pêcher ou de cueillir dans la nature.

La CSTIT a fait part de ces commentaires au Conseil de gouvernance en mars 2022, et celui-ci a entériné la décision de présenter une proposition législative aux cabinets des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour le nouveau système de pensions. S'il est approuvé, ce nouveau système de pensions aura une incidence sur le versement des nouvelles prestations à partir de la date d'entrée en vigueur des modifications législatives.

Si vous souhaitez obtenir une copie du rapport entier *Ce que nous avons entendu* ou en recevoir une dans une autre langue, veuillez écrire à [policy@wscn.nt.ca](mailto:policy@wscn.nt.ca) ou [policy@wscn.nu.ca](mailto:policy@wscn.nu.ca).